



FR

COMITÉ CONSULTATIF
AT-LARGE

AL/ALAC/ST/1010/1
TEXTE ORIGINAL : anglais
DATE : 30 octobre 2010
STATUT : VERSION
FINALE

Déclaration ALAC

**Sur le rapport du groupe de travail de la communauté sur la recommandation numéro 6
sur l'implémentation des nouveaux gTLD du GNSO**

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

Le 25 octobre, la présidente du Comité consultatif At-Large, Cheryl Langdon-Orr, a demandé à l'équipe At-Large de lancer un vote en ligne ALAC sur l'ébauche de déclaration sur le rapport du groupe de travail de la communauté sur la recommandation numéro 6 sur l'implémentation des nouveaux gTLD du GNSO. Le vote en ligne s'est terminé le 29 octobre et a pour résultat l'acceptation de la déclaration par l'ALAC avec 12-0 votes.

Vous pouvez consulter les résultats indépendamment sur :
<https://www.bigpulse.com/pollresults?code=1425xSyrAIDII4siJAWtMCj3>

Le 22 octobre, l'équipe At-Large a transmis l'ébauche de déclaration à Margie Milam, personne de l'équipe ICANN responsable du processus de consultation publique sur le rapport du groupe de travail de la communauté sur la Recommandation numéro 6 sur l'implémentation des nouveaux gTLD du GNSO avec une note précisant que le document était actuellement soumis à ratification par l'ALAC. Le 1^{er} novembre, la déclaration a été soumise au Directoire de l'ICANN.

(Fin de l'introduction)

La version originale du présent document est rédigée en anglais et est disponible sur www.atlarge.icann.org/correspondence. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, ce dernier prévaut.

Déclaration de l'ALAC sur le rapport du groupe de travail de la communauté sur la recommandation numéro 6 sur l'implémentation des nouveaux gTLD du GNSO

La communauté At-Large demande au Bureau d'implémenter totalement les recommandations consensuelles de la Rec6 CWG. Le travail de ce groupe de travail est l'exemple précis du processus multi-parties, de bas en haut, que l'ICANN revendique comme fondement. Le Bureau doit encourager le travail continu de la Rec6 CWG. Nous avons la certitude, qu'avec un peu de temps supplémentaire, les questions en attente n'ayant pas encore de consensus, peuvent être résolues.

At-Large a généralement toujours été contre l'objection au principe des chaînes gTLD sur la base de la « moralité et de l'ordre public ». Toutefois, nous considérons les recommandations Rec6 CWG comme un moyen efficace de répondre aux besoins les plus pressants lors du traitement de nos préoccupations sur l'implémentation existante. Nous sommes de tout cœur d'accord avec les recommandations du rapport ayant obtenu *un consensus total* ou *un consensus*. De façon spécifique, nous soulignons aussi fortement que possible notre appui à l'appel de consensus du CWG pour :

- Éliminer complètement le terme « moralité et ordre public » ;
- Remplacer le mécanisme de résolution de différends existant par des processus définis par les recommandations 3 et 4 du rapport CWG ;
- Limiter les critères d'objection aux principes spécifiques des lois et traités internationaux ;
- Dénier les lois nationales comme seuls critères d'objections basées sur ces critères ;
- Résoudre les différends de cette nature en début du processus d'application ;
- Requérir que les objections de gouvernements individuels soit faites via le processus d'objections de la communauté ou via l'ALAC ou le GAC ;
- Permettre au GAC et à l'ALAC de soumettre des objections via l'Objecteur indépendant ;
- Défendre un processus de création de gTLD qui encourage « la vraie diversité des idées, des cultures et des vues sur Internet ».

Nous nous engageons à atteindre le consensus sur ces questions pour lesquelles aucune résolution n'a encore été prise et nous encourageons le CWG à poursuivre ces efforts. Nous sommes persuadés que du temps supplémentaire dans les discussions inter-communautés permettra de les résoudre. Nous demandons fortement de supporter la recommandation de 14.1, pour créer une « Équipe de support pour l'implémentation de la communauté Rec6 » (Rec6 CIST) pour fournir au personnel d'implémentation ICANN des remarques sur la nécessité d'affiner les détails d'implémentation.

Il est gratifiant et notable que ces recommandations, dans leur principe, ressemblent de près aux déclarations sur le processus d'application gTLD qui faisaient partie de la déclaration du sommet At-Large tenu lors du meeting ICANN de mars 2009 qui spécifiait :

Nous appelons avec instance à l'abolition totale de la classe d'objections basées sur la moralité et l'ordre public. Nous affirmons que ICANN n'a pas à tenir (ni à déléguer) le rôle de comparer la moralité relative et les droits de l'homme en conflit.

L'abolition de la classe d'objections moralité et ordre public éliminera le risque que ICANN porte la responsabilité de déléguer un jugement de moralité à un DSRP inapproprié.

Certaines formes extrêmes de chaînes discutables peuvent être traitées via des modifications mineures de la classe d'objections « Communauté ». Tout en appréciant pleinement la motivation sous-jacente à cette classe d'objections, nous ne pouvons pas envisager d'application de celle-ci qui résulterait à de moindres problèmes que son abolition.

En outre, nous désirons explicitement appeler l'attention sur une question qui a reçu un support substantiel mais non consensuel : qu'une majorité absolue du Bureau doit être requise pour rejeter des applications de gTLD basées sur ces critères.

Si l'une des recommandations ci-dessus sont trouvées « non compatibles avec le processus existant », c'est une indication claire que le "processus existant" contient des failles fondamentales qui ont été identifiées et doivent être traitées. La communauté ICANN s'est exprimée de façon sans précédent et sans ambiguïté et le Comité consultatif At-Large est fier de nos efforts pour aider des vues aussi divergentes à produire ensemble une politique claire et fonctionnelle.